



Direction départementale des territoires

## PREFECTURE DE LA COTE-D'OR

### PROJET DE RESTAURATION DU RUISSEAU DE L'ARCE SUR LA COMMUNE DE BURE LES TEMPLIERS

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

##### **Objet, durée et lieux d'enquête**

Par arrêté préfectoral n° 932 du 12 mai 2016, une enquête publique sera ouverte du **14 juin au 16 juillet 2016 à 12 heures**, soit 33 jours, dans la commune de BURE LES TEMPLIERS suite à la demande présentée par le SICEC portant sur la Déclaration d'Intérêt Général (article L -211-7 du code de l'environnement) et portant sur l'autorisation unique requise au titre du code de l'environnement (eau et milieux aquatiques et dérogation espèces protégées), en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014, pour le projet de restauration du ruisseau de l'Arce sur le territoire de la commune de BURE LES TEMPLIERS.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment une notice d'incidence et une demande de dérogation espèces protégées pourra être consulté dans la mairies précitée et les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de BURE LES TEMPLIERS (mardi et jeudi de 9 h à 12 h 30).

Les observations écrites pourront également être adressées, avant la clôture de l'enquête, au commissaire-enquêteur, Monsieur Jean-François PIOCHE, commissaire de police principal en retraite, à la mairie de BURE LES TEMPLIERS. En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François PIOCHE, celui-ci sera remplacé par Monsieur Bernard BERNET, ingénieur des Arts et Métiers, directeur technique adjoint en retraite, membre suppléant.

##### **Permanences du commissaire-enquêteur**

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de BURE LES TEMPLIERS les :

–	jeudi	16
juin de 14 h à 17 h		
–	lundi	27
juin de 9 h 30 à 12 h 30		
–	lundi	11
juillet de 14 h à 17 h		

##### **Identité de la personne responsable du projet**

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Madame Audrey FLORES, directrice du SICEC - mail : [audrey.florey@sicec.fr](mailto:audrey.florey@sicec.fr)

##### **Communication du dossier d'enquête**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Côte d'Or (direction départementale des territoires – bureau police de l'eau – 57, rue de Mulhouse 21000 DIJON).

##### **Consultation et communication des observations formulées au cours de l'enquête**

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

**Décision pouvant être adoptée et autorité compétente**

La préfète de la Côte-d'Or est compétente pour prendre l'arrêté portant déclaration d'intérêt général et portant autorisation unique pour les travaux de restauration du ruisseau de l'Arce à BURE LES TEMPLIERS;

**Consultation du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur**

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public soit dans les communes où le dossier aura pu être consulté, soit à la préfecture de la Côte-d'Or – direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse à DIJON, ou sur le site <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques eau, enquêtes publiques)

Pour la préfète et par délégation, le responsable du bureau police de l'eau,

signé : Guillaume BROCQUET